



Accueil de loisirs Chaumont-sur-Tharonne

TARIFS

A compter du 1^{er} janvier 2020

Par délibérations du conseil municipal

• Accueil périscolaire **MERCREDI**

	Demi-journée (sans repas)		Journée avec repas	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Tranche 1	5,85 €	7,05 €	8,90 €	14,10€
Tranche 2	6,35 €	7,55€	9,40 €	14,60€
Tranche 3	6,85 €	8,05€	9,90 €	15,10€
Repas	3,20 €			

• Accueil extrascolaire **VACANCES**

	Journée sans repas	Hors commune Journée sans repas
Tranche 1	5,20 €	8,70 €
Tranche 2	5,70 €	9,20 €
Tranche 3	6,20 €	9,70 €
Repas	3,20 €	3,20 €

• Tranches par **Quotient Familial**

Tranche 1	De 0 à 800 euros
Tranche 2	De 801 à 1100 euros
Tranche 3	Plus de 1100 euros, et indéterminé

Le Quotient Familial est calculé soit :

- Avec la feuille d'imposition fournie à la mairie, de la façon suivante :

$$\text{Quotient Familial Mensuel} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{(12 \times \text{le nombre de parts fiscales})}$$

- Avec le numéro d'allocataire CAF sur le site sécurisé CAFPRO

Si ces deux informations ne sont pas fournies dans le dossier d'inscription, le tarif maximum sera appliqué.